

Mars 2010

#### FICHE DEMETER

(Documents pour l'évaluation médicale des produits toxiques vis-à-vis de la reproduction)

### N° DEM 009

# Acétate de 2-méthoxyéthyle (EGMEA)

# Formule C<sub>5</sub>H<sub>10</sub>O<sub>3</sub>

Numéro CAS

## SYNTHÈSE DES NIVEAUX DE PREUVE DE DANGER PAR PÉRIODES D'EXPOSITION

## Famille chimique Glycol et dérivés

Glycol et dérivés (éthers de glycol)

	À partir de données humaines	À partir de données animales	
Fertilité homme	Oligospermie et difficulté de conception suspectées  Baisse de la fertilité (atrophie testiculaire) partiellement réversible selon la dose <sup>(a)</sup>		
Fertilité femme	Pas de donnée disponible	Inhibition de l'ovulation (à confirmer) <sup>(a)</sup>	
Période équivalente au 1 <sup>er</sup> trimestre chez la femme	Effet malformatif suspecté	Embrytotoxicité : embryolétale (pertes post-implantatoires) et tératogène (malformations du squelette et des viscères) <sup>(a)</sup>	
Période équivalente aux 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> trimestres chez la femme	Fœtotoxicité : pas de donnée disponible	Fœtotoxicité : mortalité, baisse de poids des fœtus, retard d'ossification <sup>(a)</sup>	
	Effet sur le développement post- natal : pas de donnée disponible	Effet sur le développement post- natal : lésions testiculaires (diminution du nombre et de la motilité des spermatozoïdes) (a)	
Allaitement ou exposition post-natale	Pas de donnée disponible	Effet sur le développement post- natal : lésions testiculaires (diminution du nombre et de la motilité des spermatozoïdes en cas	

#### Formule éclatée

#### **Synonymes**

Acétate de méthylglycol ; Acétate de l'éther monométhylique de l'éthylène glycol

## Names / Synonyms

2-Methoxyethyl acetate; Methylglycol acetate

#### (a) les effets se réfèrent aux études réalisées avec l'EGME.

Pas d'évaluation

possible

Preuves limitées d'un effet

## Preuves suffisantes d'un effet

d'exposition des petits) (a

#### **FT INRS**

N° 131

(www.inrs.fr/fichetox)

#### **CLASSIFICATION CMR / VALEURS LIMITES**

Classification Mutagène	UE: non classé (ATP septembre 1993).	
Classification Cancérogène	UE: non classé (ATP septembre 1993).	
	IARC: non classé.	
	EPA: non classé.	
Classification Reproduction	<b>UE :</b> cat. 2 : substances devant être assimilées à des substances altérant la	
	fertilité dans l'espèce humaine (phrase de risque R60 : peut altérer la	
	fertilité) et substances devant être assimilées à des substances causant des	
	effets toxiques sur le développement dans l'espèce humaine (phrase de	
	risque R61 : risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant)	
	(ATP septembre 1993) (cat. 1B – phrase de risque H 360 – CLP).	
Valeurs limites d'exposition	$VME = 5 \text{ ppm } (24 \text{ mg/m}^3) \text{ (valeur française)}.$	
professionnelle		

#### **Biotox**

(www.inrs.fr/biotox)

Glossaire

Pas d'effet

<u>Légende</u>

# CARACTÉRISTIQUES

Propriétés physicochimiques	Forme : liquide incolore, stable en conditions normales de température et pression.	
	<b>Solubilité :</b> dans l'eau et les solvants. Son caractère amphiphile, comme tous les éthers de glycol, favorise son passage dans les compartiments aqueux et lipidiques.	
	Volatilité : -	
	Autre : -	
	<b>Facteur de conversion :</b> 1 ppm = 4,909 mg/m <sup>3</sup>	
Toxicocinétique	Voies d'expositions : respiratoire, cutanée, digestive.	
	<b>Métabolisme :</b> il n'existe pas de donnée sur l'absorption de l'EGMEA par voies cutan digestive ou respiratoire.	
	In vitro, l'EGMEA est rapidement transformé en EGME par les carboxylestérases du foie, de la muqueuse nasale, des poumons et du sang. L'EGME est secondairement métabolisé selon différentes voies et conduit à la formation d'acide méthoxyacétique (MAA), connu pour ses propriétés toxiques pour la reproduction et le développement (se rapporter à la fiche DEM 008 - EGME).	
	Chez l'animal, l'EGME passe la barrière placentaire et s'accumule dans l'embryon.	
Indices biologiques d'exposition	Lorsqu'il existe un biomarqueur d'exposition susceptible d'être dosé en routine par un laboratoire francophone, les indices biologiques d'exposition utilisables sont signalés dans la base Biotox accessible par le lien positionné en 1ère page. Dans le cas contraire, les Indices biologiques d'exposition éventuellement publiés à l'étranger ne sont pas signalés dans Demeter.	

#### DANGERS POUR LA REPRODUCTION

# Principales données humaines

Un cas clinique d'une mère, exposée professionnellement environ 4 heures par jour à l'EGMEA pendant sa grossesse, fait état de l'observation de deux enfants porteurs d'hypospadias et de spinabifida. Ce cas, rare et isolé, est insuffisant pour évaluer le potentiel tératogène de l'EGMEA.

Dans l'industrie des semi-conducteurs, un ensemble de résultats concordants est en faveur de l'existence d'un lien entre infertilité masculine (oligospermie, difficulté à concevoir un enfant) et exposition professionnelle à l'EGEE, l'EGME et leurs acétates, et peut-être au DEGDME (Ethers de glycol – Quels risques pour la santé ? Expertise Collective. Paris : Les Editions INSERM ; 1999 : 348 p.).

Références	Protocole		
bibliographiques		D (25 125 250 500 1000 +2000 // //	
Nagano K, Nakayama E, Oobayashi H, Nishizawa T et al Experimental studies on toxicity of	Étude : toxicité à doses répétées (5 semaines)	Doses: 62,5; 125; 250; 500, 1 000 et 2 000 mg/kg/j	
	Voie d'exposition : orale (gavage)	Modalité de traitement : 5 j/sem	
	Animal: souris	Traitement pendant la période de gestation : -	
ethylene glycol alkyl	Sexe: mâle	BPL: nd	
ethers in Japan. Environ	Substance: acétate de 2-méthoxyéthyle	Méthode OCDE : nd	
Health Perspect. 1984;		Cotation Klimisch: 2	
57 : 75-84.	Description des principaux effets observés		
	1 1	ion n'a pu être établie au cours de cette étude.	
Hardin BD, Enseinmann	Étude : toxicité prénatale	Doses: 1,225 mg/kg/j	
CJ. 1987. Relative	Voie d'exposition : orale (gavage)	Modalité de traitement : -	
potency of four ethylene glycol ethers for induction of paw malformations in the CD-1 mouse.  Teratology 35: 321-328.	Animal: souris	Traitement pendant la période de gestation : j6-j13	
	Sexe: femelle	BPL: nd	
	Substance : acétate de 2-méthoxyéthyle	Méthode OCDE : nd	
		Cotation Klimisch : 3	
In: The Toxicology of Glycol Ethers and its	Description des principaux effets observés		
Relevance to Man (Fourth			
Edition). Volumes 1 et 2.	Les renseignements donnés dans ce résumé sont rudimentaires. Les animaux à la naissance n semblaient pas présenter d'anomalie. Dans 31 portées, aucun fœtus viable n'était présent.		
Technical Report 95.			
Bruxelles : ECETOC ;			
2005 : 202 p., 497 p.			

Autres données	Pas
pertinentes	

Pas d'étude disponible sur cellules germinales in vivo.

#### **COMMENTAIRES**

- L'acétate de 2-méthoxyéthyle est, dans le sang ou au niveau des muqueuses, très rapidement transformé par saponification de la fonction acétate en 2-méthoxyéthanol, lui-même oxydé en acide méthoxyacétique (MAA). Par conséquent, il est probable que les conclusions relatives à la toxicité du 2-méthoxyéthanol sur le développement s'appliquent également à l'acétate de 2-méthoxyéthyle (se référer à la fiche DEM 008 2-méthoxyéthanol (EGME)).
- Devant le nombre d'études limité, et pour les raisons évoquées précédemment, l'EGMEA a été, par analogie à l'EGME, classé dans la catégorie 2 (R60 et R61) des substances toxiques pour la reproduction (compte rendu de réunion du groupe classification et étiquetage des substances dangereuses de l'Union européenne).

#### CONDUITE À TENIR POUR LE MÉDECIN DU TRAVAIL

Ce produit a été peu testé vis-à-vis de la reproduction, mais sa métabolisation rapide en 2-méthoxyéthanol le fait considérer comme ayant la même toxicité que l'EGME. Nous renvoyons donc le lecteur à cette fiche dont les conclusions sur la conduite à tenir sont rappelées ci-après.

#### Fertilité

L'EGMEA a été classé dans la catégorie 2 des substances toxiques pour la reproduction (Cat. 1B CLP). Ceci implique qu'il doit être considéré comme une substance susceptible d'altérer la fertilité dans l'espèce humaine. La conduite à tenir sera la même que pour l'EGME.

Il faudra évaluer précisément les risques de pénétration dans l'organisme. Si une pénétration est possible, il sera nécessaire d'évaluer le niveau d'exposition selon les règles de l'art. Les résultats devront être inférieurs à la VTR fixée par l'OEHHA (chronic inhalation REL fixée sur des données concernant le système reproducteur, 0,09 mg/m³) ajustée sur le temps d'exposition professionnel, soit 0,378 mg/m³ (arrondi à 0,08 ppm).

Dans tous les cas, une recherche de substitution de cette substance devra être entreprise. Les contacts cutanés seront également évités.

Aucune étude n'a été rapportée étudiant l'effet de l'EGMEA sur la fertilité féminine. D'après les études humaines et animales sur l'EGME, des doutes existent sur l'atteinte de la fertilité féminine par ce métabolite de l'EGMEA.

Chez l'homme comme chez la femme, des difficultés de conception seront systématiquement recherchées à l'interrogatoire durant les visites de médecine du travail. En cas de découverte de difficultés, le rôle de l'exposition professionnelle sera évalué. Si nécessaire une orientation vers une consultation spécialisée sera proposée en fournissant toutes les données disponibles sur l'exposition et les produits.

#### **Exposition durant la grossesse**

Du fait de sa classification en catégorie 2 (Cat. 1B CLP), l'exposition professionnelle à l'EGMEA est réglementairement interdite pour les femmes enceintes déclarées. Il est donc nécessaire de substituer ce produit, ou en cas d'impossibilité, de travailler en vase clos, si des femmes en âge de procréer l'utilisent.

Les risques d'exposition accidentelle doivent être pris en compte. Les contacts cutanés seront également évités.

Si malgré tout, une exposition durant la grossesse se produisait, il serait nécessaire d'informer la personne qui prend en charge le suivi de cette grossesse. Toutes les données concernant les conditions d'exposition lui seront fournies ainsi que les données toxicologiques. La biométrologie pourra utilement éclairer la discussion sur le niveau d'exposition, notamment la possession de résultats de biométrologie effectuée avant la grossesse. Les signaux d'alerte précédemment cités lui seront signalés. La conduite à tenir sera discutée entre ce spécialiste et le médecin du travail.

#### **Exposition durant l'allaitement**

L'exposition professionnelle durant l'allaitement est interdite car il s'agit d'un produit classé toxique pour la reproduction catégorie 2 (Cat. 1B CLP). Si malgré tout une exposition devait se produire, le peu de données disponibles ne nous permet pas de conseiller une conduite à tenir particulière. Une consultation auprès d'un pédiatre est conseillée en lui signalant cette exposition. On suspendra bien entendu l'allaitement.

Ce produit est classé toxique pour la reproduction catégorie 2 (substances devant être assimilées à des substances altérant la fertilité et causant des effets toxiques sur le développement dans l'espèce humaine) (Cat. 1B CLP) par l'Union européenne, il est donc concerné par le décret n° 2001-97 du 1<sup>er</sup> février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (*J Off Répub Fr.* 2001 ; 3 février 2001 : 1866-68). Ce décret précise que l'employeur est tenu, pour toute activité susceptible de présenter un risque d'exposition à des agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, d'évaluer la nature, le degré et la durée de l'exposition des travailleurs (art. R. 4412-61 du Code du Travail).

Il est également tenu de réduire l'utilisation de tout agent cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction sur le lieu de travail lorsqu'elle est susceptible de conduire à une exposition, notamment en le remplaçant, dans la mesure où cela est techniquement possible (art. R. 4412-66 du Code du Travail).

Par ailleurs, les femmes enceintes et les femmes allaitant ne peuvent être affectées ou maintenues à des postes de travail les exposant à des agents avérés toxiques pour la reproduction (art. D. 4152-10 du Code du Travail). Cette obligation ne s'applique cependant que lorsque la femme s'est déclarée enceinte.

## RÉSULTATS DE LA STRATÉGIE BIBLIOGRAPHIQUE (niveau 2) EGMEA (Ethylène Glycol Méthyl Ether Acétate) (2002, actualisation 2009)

Date du dossier ou de la bibliographie	
Aucun	
LP 1 ecb 054	
Aucun	
Aucun	
Aucun	
Aucun	
Aucun	
Aucun	
PMSD 26/01/1996	
Aucun	
Aucun	
08/11/2002	
03/11/1994	
31/05/1992	
Aucun	
Février 2009	
Aucun	
1991	
Aucun	

Seules les recherches dans les bases de données bibliographiques (INRS-Biblio, Dart, Toxline, Medline) et dans les dossiers d'expertise (ECB, CERHR, NTP, ATSDR, Dossier étiquetage européen) ont été réactualisées en février 2009 et les articles apportant des informations nouvelles pris en compte dans la rédaction de la fiche.